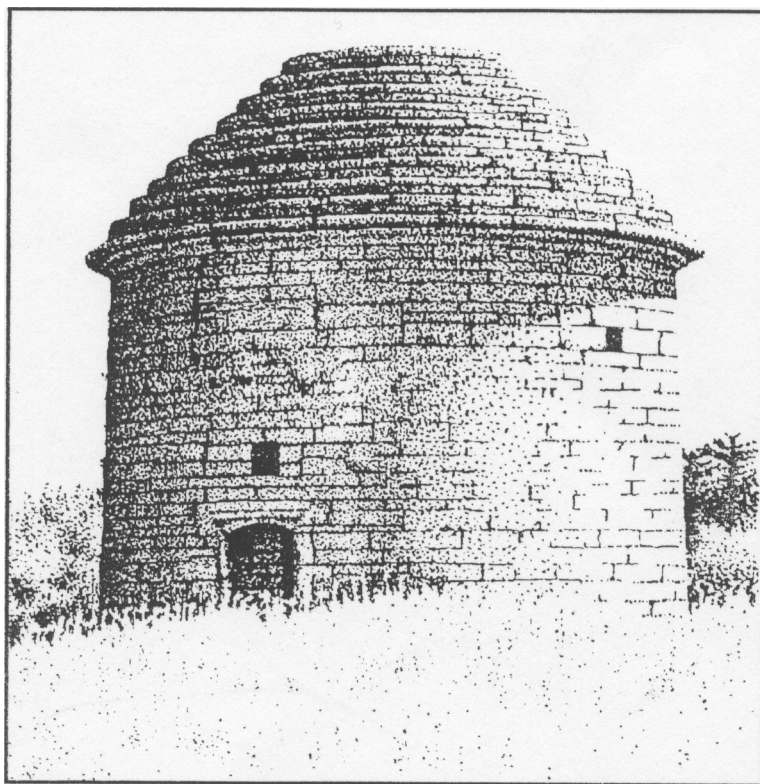


HISTOIRES ET CHOSES D'AUTREFOIS A PLOUGONVELIN

CHRONIQUES PARUES DANS LE BULLETIN COMMUNAL DE 1994



Colombier du Grand Keruzou, en Trébabu. Au dessus de la porte, on voit la place vide du blason de Kermorvan. (Avec l'aimable autorisation du propriétaire.)

Petites chroniques d'histoire locale.

Recueil des articles parus dans le Bulletin Communal en 1994.

- Les colombiers disparus de Plougonvelin.....page 3
- Représentation du colombier de Saint Mathieu.....page 4 bis
- Un exemple de l'autorisation de bâtir un pigeonnier page 4 bis
- La folie meurtrière du recteur de Trébabu.....page 5
- Un vicaire violent à Plougonvelin.....page 6
- Une instruction de 1778 sur la manœuvre des signaux de côte.....page 7
- Petite note d'histoire locale et de toponymie... page 9
- La statue de Saint Anne.....page 10 bis
- Une tradition perdue : la girouette.....page 11



LES COLOMBIERS DISPARUS DE PLOUGONVELIN.

« En Bretagne, les pigeons étaient souvent mieux logés que leur maître ». (Louis Le Guennec – Choses et gens de Bretagne).

Le droit de colombier - Les 5 colombiers disparus de Plougouzel.

Dans l'ancienne France on distinguait des pays coutumiers et des pays de droit écrit, de droit romain. En Bretagne le droit a été régi par la Très Ancienne Coutume, rédigée vers 1312, l'Ancienne Coutume écrite en 1539, puis la Nouvelle Coutume codifiée en 1580.

La Très Ancienne Coutume donne le droit de posséder un colombier à pied, c'est à dire une construction de pierre avec fondations, soit à celui qui en possède déjà un, soit au propriétaire d'une étendue suffisante de terre afin de ne point gêner: "Les voisins qui ne tiennent rien de li n'ont que faire de li pourvoir ses coulombs".

L'Ancienne Coutume reprend en 1539 les dispositions de la Très Ancienne Coutume en une formulation un peu moins archaïque. Son article 369 protège les pigeons des colombiers et interdit de les piéger avec "fils, glus, cordes, lassons ni autrement...".

La Nouvelle Coutume est plus restrictive en son article 389 :

- La surface minimum, en fief ou domaine noble aux environs de la maison, donc d'un seul tenant, est fixé à 300 journaux soit 150 hectares.
- Même si l'on possède de la surface nécessaire, la qualité de noble est nécessaire.

Au cas où la législation ne serait pas respectée, le colombier sera démoli par la justice, et le contrevenant frappé "d'une amende arbitraire".

Le braconnier, dit l'article 390, s'il est pris, encourra "une punition corporelle".

"Le colombier devient si exclusif de la noblesse qu'il en est l'emblème et en porte les symboles distinctifs: les armoiries."

Le 6 mai 1671, Louis de Menou, rend aveu au Roi pour l'abbaye de Saint Mathieu, une seigneurie abbatiale dont il a le bénéfice: "Scavoir est la dite abbaye et monastère de Saint Mathieu situés sur une pointe de rocher avançant dans la grande mer océane, au bout du Bas-Léon, consistant en son église, maisons, jardins, colombier..." (1)

On peut se demander qui mangeait les pigeons car la règle de Saint Benoît, qui était suivie au monastère, prohibait, pour les religieux, la consommation de viande.

Ce colombier est représenté sur une gravure de Pierre Ozanne vers 1770.

Il fut ruiné à la Révolution car compris dans la vente du monastère à Budoc Provost, mais ses restes étaient encore visibles à la fin du siècle dernier sur une vieille carte postale.

Il figure sur l'ancien cadastre de 1841, section E, parcelle 967, nommé Place Quier.

Le 20 février 1563, il est procédé à la vente d'une partie du domaine de main-morte concernant le temporel de l'abbaye de Saint Mahé: le manoir et le colombier de Saint Haouen, en Plougouzel, est vendu à Hervé le Garo, sieur de Keredec. (2)

En août 1774, Maurice de Kersauson rend aveu à la couronne pour son manoir de Saint Haouen, avec colombier et chapelle en ruines. (3)

Il figure sur l'ancien cadastre, section A, à l'extrémité S.E de la parcelle 438, nommé Parc ar c'houldry, le Parc du colombier

Si le manoir du Plessis-Quinquis est en Ploumoguer, son colombier était en Plougouzel. Le 19.2.1561, Claude de Kerlech fait aveu à la Seigneurie de Keruzas pour son manoir du Quinquis, comprenant un colombier. (4)

En 1741, Marie de Kermoyan rend aveu au Roi pour le manoir du Plessis avec les " vestiges d'une grande maison ruinée, un vieux colombier " (5)

Il figure à l'ancien cadastre, section B, parcelle 430, dite le Manoir.

Le 18 mars 1535, il y a une transaction entre le sieur de Kerourien et Françoise de Kerannou sur le manoir de Keledern et ses dépendances, dont un colombier. (6)

En 1674, Keledern n'est plus habité noblement et est loué à un fermier. Le colombier ne devait plus alors être utilisé. (7)

Le 12 juillet 1795, une expertise parle encore d'un parc où il a un colombier. (8)

Il n'est pas figuré sur le cadastre de 1841, mais il était vraisemblablement situé au S.O de la parcelle 818, dite Parc ar c'houldry, le Parc du colombier, section C.

Dans l'ancien cadastre, à Kernevez, la parcelle E 445 est dénommée Parc ar c'houldry, le Parc du colombier. La toponymie est la mémoire de l'histoire. Au début du XVIIème siècle les registres paroissiaux de Saint Mathieu nous apprennent que Kernevez ou la Villeneuve était un manoir habité par les Fontenay, une famille noble.

Les manoirs de Kervigny et du Prédic n'avaient pas de colombier.

Au Conquet, trêve alors de la paroisse de Plougonvelin, en 1753, le colombier de la Roche Durand, à la pointe Sainte Barbe était loué par le Roi, 15 livres comme prison militaire, à la famille du Halgouet, son propriétaire. Cette destination devait durer toute la Révolution et l'Empire. (9)

Les cahiers de Doléances, en 1789, des paroisses de Plougonvelin et alentours ne se plaignent pas des dégâts des pigeons. Le droit seigneurial de colombier, qualifié d'odieus ailleurs, n'était, semble-t-il plus exercé à Plougonvelin, à part peut-être celui des moines, les colombiers étant tous à l'époque en ruines; il fut supprimé lors de la Nuit du 4 Août 1789.

1) A.D.L.A. B 823.

4) A.D.F. 1 E 587

7) A.D.F. 34 J 91

2) A.D.L.A. B 979.

5) A.D.L.A. B 1020.

8) A.D.F. 1 Q 123

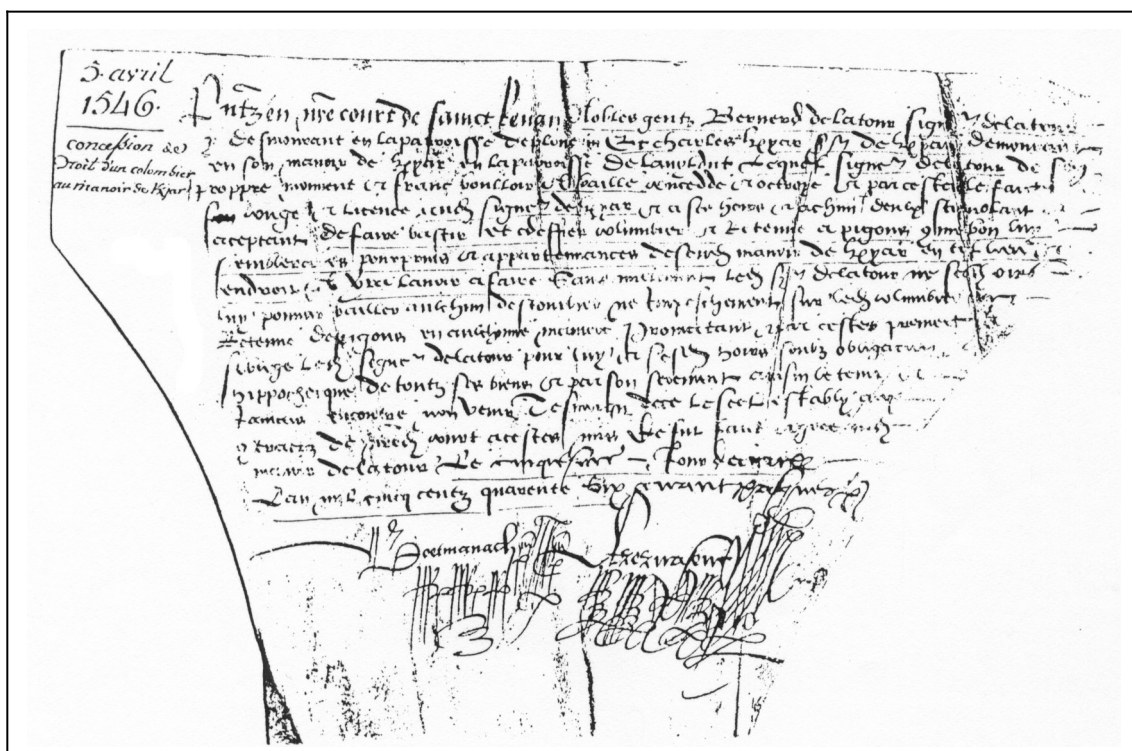
3) A.D.L.A. B 1024

6) A.D.F. 1 E 457

9) A.D.I.V. C 1912.



Gravure de l'abbaye de Saint Mathieu faite d'après un croquis de Pierre Ozanne, vers 1770. On remarque sur la gauche la tour du colombier



Le colombier ne devait pas gêner celui du voisin: exemple d autorisation, devant notaires, donnée par Bernard de la Tour, de la paroisse de Plourin, à son voisin , le seigneur de Keryar, de la paroisse de Lanildut, de construire un colombier, qui, **semble-t-il** ne sera pas édifié.

(A.D.F. 77 J 12.)

LA FOLIE MEURTRIERE DU RECTEUR DE TREBABU.(1)

(1735)

UN VICAIRE VIOLENT A PLOUGONVELIN.(2)

(19e Siècle.)

Le 15 juin 1735, Olivier L'Hostis et sa femme, Marie Perrot font enregistrer devant les notaires royaux de la Juridiction de Saint Renan - Brest la plainte suivante. Le ménage habite Creach an Iliz en Trébabu avec Marie Anne, une fille mineure que Marie Perrot avait eu d'un premier mariage avec Guillaume Trébaol. La ferme existe toujours, avec des parties anciennes bien visibles.

Le 17 juin, fête du Saint Sacrement, messire René Honoré Le Joliff, le recteur de la paroisse, sortit après les vêpres de son presbytère, armé d'un fusil et se dirigea vers la ferme des L'Hostis distante d'environ 300 pas (une centaine de mètres). Dans l'aire, il y vit le chien "qu'il coucha par terre d'un coup de fusil et dit alors qu'il ne se contenterait de tuer le chien de ses voisins, mais qu'il avait l'intention de tuer l'un d'entre eux car ils n'étaient pas bien dans ses cahiers".

Vers les 7 heures du soir, ayant aperçu un homme passant près de son presbytère, il l'arrêta, lui mit le canon de son fusil sur la poitrine, le reconnut alors, et déclara que "s'il avait été Olivier L'Hostis il aurait trouvé quelque chose de reste dans son fusil pour lui". Après avoir tué le chien, le recteur raconta dans le bourg de Trébabu qu'il avait eu ce jour "une affaire avec les fermiers de Créach an Iliz".

En fin de soirée, il remarqua, près du cimetière, Marie Anne Trébaol qui venait de ramener les bestiaux au logis, lui demanda qui elle était et la coucha en joue. La pauvre se jeta à genoux pour le supplier de l'épargner, "ce qui ne l'empêche pas de lui lâcher un coup de fusil qui l'atteignit à la mamelle gauche et la renversa à terre baignant dans son sang". Au bruit de la détonation et aux cris de la victime, les parents sortirent de leur maison et virent leur fille blessée, qui interrogée pour savoir qui l'avait mis dans cet état, accusa le recteur de l'avoir "tiré à bout touchant". On transporta la blessée au Conquet, lieu le plus proche où se trouvait un médecin, le sieur Beaumont, chirurgien-major des troupes de marine, qui après examen trouva dans la blessure un bout de baguette de fusil d'environ 4 à 5 pouces (10 à 14cm) qu'il arrache avec des pinces, puis pansa la blessure. Les fusils à l'époque se chargeaient par le canon à l'aide d'une baguette que le recteur, dans sa fureur et son exaspération avait omis d'enlever, ce qui sauva vraisemblablement la victime.

Devant la gravité de la blessure, les parents voulurent aussi la faire examiner par le sieur Le Blanc, chirurgien juré, assermenté, de la Juridiction, qu'on envoya quérir le lendemain à Saint Renan. Les deux praticiens, devant la nécessité d'une surveillance constante, décidèrent de transporter Marie Anne Trébaol à Saint Renan pour être plus à portée des soins du sieur Le Blanc.

L'on mit donc la blessée dans une charrette conduite par Olivier L'Hostis et son valet, et l'on prit le "grand chemin" qui conduit à Saint Renan. Le recteur rencontra le sieur Le Blanc qui avançait le convoi et s'arrêta pour lui parler. Il lui demanda s'il avait fait un procès-verbal et s'il espérait guérir la petite Trébaol, et devant la réponse affirmative "il répliqua que c'était tant pis et qu'il aurait voulu que la dite Trébaol fut morte".

Marie Anne Trébaol étant entre la vie et la mort, les époux L'Hostis se croient obligés de faire la présente déclaration pour servir de dénonciation à monsieur l'avocat du Roi (le procureur, le ministère public) afin qu'il engage des poursuites, cite les témoins qui ont connaissance des faits, fasse déposer au greffe, comme pièce à conviction, le bout de baguette en la possession des chirurgiens et le procès-verbal du sieur Le Blanc.

Trop pauvres et démunis de biens, les plaignants n'ont pas les moyens de se porter partie civile et de poursuivre eux-mêmes.

Les témoins sont nombreux: la demoiselle de Saint Haouen demeurant au manoir de Kerjean et son métayer Jacques le Mao, Jacques Riou de la métairie de Kermorvan, Jean Cornen, tous de Trébabu, les sieurs Gabriel et François Le Blanc, père et fils, chirurgiens de Saint Renan etc....

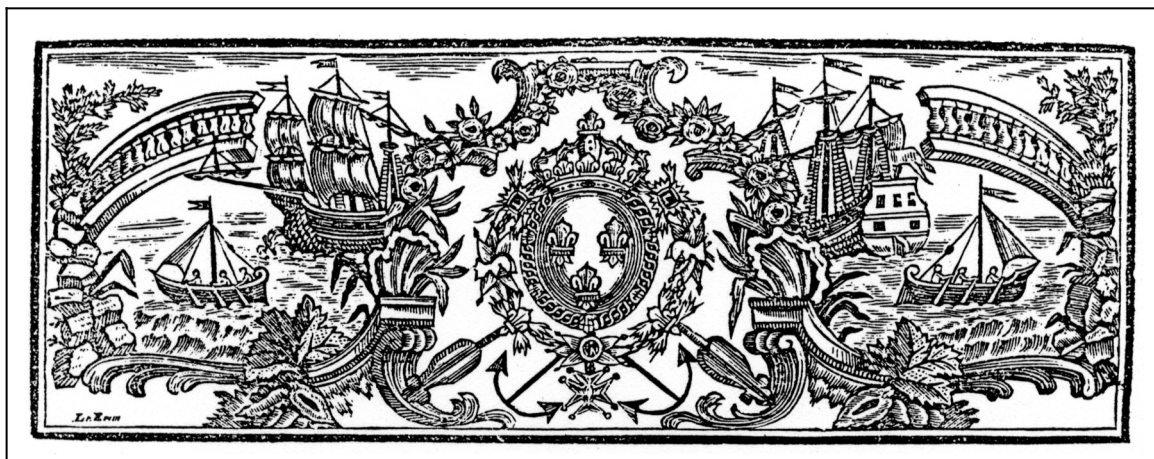
Olivier L'Hostis et Marie Perrot savent écrire et signer.

Les registres paroissiaux de décès de 1735 de Trébabu sont perdus et le cahier d'audiences de 1731 à 1740 de l'Officialité du Léon, le tribunal ecclésiastique chargé de juger les clercs, a également disparu. Aussi faute de documents, il est impossible de connaître la suite de l'histoire: Marie Anne a-t-elle survécu à ses blessures et le recteur condamné à moisir sur la paille d'un cachot humide, ou alors reconnu fou furieux, enchaîné, moyen de contention employé à l'époque pour les aliénés violents, à défaut de camisole?

Un peu plus de cent ans plus tard, à Plougonvelin, on trouve mention, sans autres détails, d'un paroissien, probablement récalcitrant, molesté par le vicaire de la paroisse. L'abbé Kerné, auteur d'une plaquette "Saint Joseph, maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes, à Saint Pol de Léon", page 359 écrit à propos du prêtre Henri Gueguen (1808-1890, ordonné en 1835): "Vicaire à Plougonvelin où il faillit blesser grièvement un homme en le jetant par dessus le mur du cimetière. Allez faire pareille chose aujourd'hui!" Heureusement, et c'est la conclusion.

7) Archives du Finistère - B.2285

2) Cité dans « Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840 par Yves Le Gallo. Editions ouvrières, 1991 ».



UNE INSTRUCTION DE 1778 SUR LA MANOEUVRE DES SIGNAUX UTILISES DANS LA SURVEILLANCE DES COTES DES ABORDS DU PORT DE BREST.

Le contexte, le matériel et son implantation, le code d'émission des signaux de jour et de nuit. Sous l'Empire, coups de main anglais pour la neutralisation des postes d'observation. Cent ans plus tard.

En 1775 éclate la "Guerre d'Indépendance", la révolte des colonies anglaises d'Amérique.

Louis XVI en 1778 décide de profiter de l'occasion, de faire la guerre aux Anglais sur mer, et sur terre par l'envoi d'un corps expéditionnaire, au secours des "Insurgents". C'est la "Guerre d'Amérique", (1778-1783). On craignit alors une réaction des Anglais sur Brest, port d'attache de l'importante flotte du Ponant qui immobilisait en Manche les escadres anglaises, et base de départ et d'approvisionnement des troupes qui allaient se battre en Amérique.

C'est à cette époque que le lieutenant général d'Apchon de 1778 à 1779 inspecte les défenses des côtes. Les transmissions, le renseignement hier comme aujourd'hui, sont vitaux dans la conduite des opérations militaires, et c'est vraisemblablement, à cette occasion, que fut mis au point et en application un manuel de signaux spécifiques de surveillance des côtes avoisinant Brest, afin d'éviter une surprise, car il est mentionné dans le rapport de cet officier général.

C'est un manuel de 23 pages, soigneusement imprimé, illustré en couleurs et orné de deux frontispices dont l'un est reproduit en tête de chronique.

Chaque poste de signaux de côte comprend 3 mâts, ou "bâtons" de pavillons, chacun en deux parties assemblées et superposées, une partie inférieure et une partie supérieure dite "bâton d'hyver", par analogie au nom d'une partie du mât d'artimon des navires.

Chaque mât est identifié par les appellations : "bâton du sud", "bâton de l'ouest", "bâton du nord".

Le dispositif comprend 6 postes de surveillance et de transmission d'alerte, île d'Ouessant, île de Molène, les pointes de Saint-Mathieu, de Bertheaume, de Cornouaille et du Portzic.

L'implantation est choisie sur deux critères, grande visibilité les uns des autres à la lunette d'approche et intérêt comme poste d'observation et de guet.

Dès qu'un poste envoie un signal, tous les autres doivent le répéter à l'instant. Si un poste émet un signal et voit que les autres ne le répercutent pas, il tirera un coup de canon.

De jour, les différentes combinaisons permettent d'envoyer 138 messages différents soigneusement numérotés et décrits indiquant le nombre, le type, la nationalité et la manoeuvre des bâtiments aperçus, et éventuellement les demande de renforts ou matériel au moyen de 3 flammes (pavillons longs et étroits), blanche, bleu et rouge, et de 7 pavillons différents.

Par exemple le message 99: "Ils (les Anglais) font descente à Bertheaume" se traduit par "pavillon hollandais (tricolore, de même disposition de couleurs que ce drapeau) au mât sud, pavillon hollandais à l'ouest", le dernier mât restant nu.

Pour la nuit, on se servira de feux hissés aux mâts de pavillons et de coup de canon ce qui donne 47 possibilités de message donnant la direction d'où vient la flotte ennemis, son importance, son activité et les besoin des vaisseaux amis.

Par exemple, si des navires amis, abrités et mouillés à Bertheaume avaient besoin de câbles et d'ancres, c'est le cas de figure 39 : deux coups de canon précipités deux minutes après deux autres coups précipités 4 feux.

Plus tard, sous l'Empire, la flotte anglaise faisait le blocus des accès de Brest où était réfugiée la flotte, croisait à proximité immédiate des côtes et était fort gênée par les postes de signaux qui signalaient ses déplacements. Aussi la nuit du 6 au 7 septembre 1804, les Anglais réalisent un coup de main sur le poste de signaux de l'anse de Bertheaume. L'année précédente la même chose s'était passée à Saint-Mathieu.

Cent ans après environ, les sémaphores ont évolués. "Le manuel du matelot-timonier", rédigé par le Ministère de la Marine et des Colonies, dans sa neuvième édition de 1887, au chapitre XV traitant des sémaphores, décrit le matériel employé.

- "Un mât en bois, gréé d'une verge et d'une corne muni de drisses qui lui permettent de hisser les signaux de convention".

- "Un mât creux en tôle, tournant sur sa base, portant un disque et trois ailes qui se meuvent dans le même plan".

Ce système inspiré du télégraphe Chappe mis en service dès 1794, permet de "caractériser le livre dans lequel les signaux doivent être lus" Le code est national et non plus local.

Pour la transmission terrestre des informations, on utilise le télégraphe électrique inventé par Morse.

Si le document décrit intéresse quelques lecteurs curieux, voulant en savoir davantage, il lui sera loisible de le consulter à la Bibliothèque Municipale de Plougonvelin où une reproduction est déposée.

PETITE NOTE D'HISTOIRE LOCALE ET DE TOPONYMIE : QUAND, POURQUOI ET COMMENT LA GREVE DE KELEDERN A PRIS LE NOM DE STE ANNE.

Marie-Louise Bonnet de Loery était une créole, née le 25/02/1830 à Ste Anne, Guadeloupe; elle devait épouser Alexandre Lemonnier, agent de change à Bordeaux, puis directeur de la banque "Le Comptoir du Finistère", à Brest. Ce dernier avait des attaches brestoises puisque né à Brest en 1831 et était le petit-fils d'un négociant en vins originaire de Mantilly, dans l'Orne, qui eut 18 enfants ! Il est connu pour avoir été en 1870 et 1871, Président du Conseil Municipal de Brest, nommé par le Préfet et non maire élu comme on le dit communément, à un moment difficile, celui de la "Commune de Brest", née de la section brestoise de l'Internationale, fomenté par un certain Le Doaré, ouvrier de l'arsenal.

Alexandre Lemonnier devait mourir en 1873 ; sa veuve lui survécut jusqu'en 1925.

Le ménage qui habitait Brest, rue du Château, fit l'acquisition, de Pierre Gauthier, d'une grande propriété à la campagne, à Plougonvelin, Kerarstreat. Il désirait posséder un minuscule terrain leur donnant un accès direct et privé à la plage, situé dans une échancrure de la falaise, presque sous leur parc. Alexandre Lemonnier écrit donc au Préfet le 25 septembre 1871, juste avant sa démission de Président du Conseil Municipal de Brest le 25/11/1871 pour lui demander si le terrain convoité ne faisait pas partie du domaine maritime et s'il était possible que la commune le vende. Le Préfet fit répondre par l'Ingénieur en chef des Travaux Publics que la commune n'avait aucun titre de propriété sur ce terrain, qu'il donnait un avis défavorable et précisait que "le Maire de Plougonvelin, lui-même, avait exprimé le désir qu'il ne fut pas aliéné".

Les choses évoluèrent : Madame Lemonnier, devenue veuve, pensait toujours à son terrain, le maire Valentin Michel, de Poulherbet a besoin d'argent pour boucler son budget et, puisque tout le

monde est d'accord, le Préfet l'est aussi et donne l'autorisation le 28/08/1874. Aussi est mis en adjudication, et annoncé par voie d'affiche, par Maître Prosper Michel, notaire au Conquet, la vente, le 1/10/1874, "au terroir de Keledern, en Plougonvelin, une portion de terre vague, délimité au nord par le chemin longeant la grève et la séparant de la propriété de Madame Lemonnier, à l'est et à l'ouest par d'autres portions de dunes, au sud sur la grève dite de Keledern". Contenance: 1 are 25 centiares et la mise à prix est de 50 francs. L'expertise du terrain, estimation et contenance, a été faite par François Le Gac, de Plouzané. Le terrain n'est pas cadastré.

Les enchères furent passionnées et chèrement disputées, car, de la mise à prix de 50 francs, on atteignit 1505 francs, 30 fois plus, par enchères de 5 francs, soit 291 enchères! La dernière mise fut celle de Madame Lemonnier, déclarée adjudicataire à l'extinction des derniers feux.

On peut se demander qui avait intérêt à enfler si follement les enchères: bien que le nom ne soit précisé, il ne peut s'agir que d'une autre riche veuve, Madame Eugénie Le Jeune, propriétaire des terrains surplombant: ceux de la ferme de Keledern

Le rêve réalisé, le terrain acquis, Madame Lemonnier demande à un certain Kerautret de construire un mur de soutènement, qui, pour ce faire, demande au Préfet un alignement qui est donné le 8/7/1875 dans les formes : la limite des plus hautes mers d'équinoxe, définition depuis l'édit de Moulins, du domaine public maritime par définition imprescriptible et inaliénable. Il est "probable que la mer ne monta pas bien haut car la surface du terrain qui fut cadastré sous le numéro C 514 est de 1230 m², soit 8 fois la surface acquise. Moïse ne fit-il pas reculer les flots de la mer? L'entrepreneur construisit alors un mur soigné, avec chaînage de pierres de taille en granit, avec un double escalier métallique d'accès à la plage dont on voit encore les restes.

En 1884 Madame Lemonnier, ayant une grande dévotion à Ste Anne qui avait donné son nom à la ville qui la vit naître, fit dresser sur un petit promontoire aménagé, au milieu du terrain une statue de Ste Anne en kersanton, une pierre foncée, au grain fin, facile à sculpter, car tendre au sortir de la carrière. Faute de signature, on ne sait qui l'a faite: l'abbé Castel, spécialiste de la statuaire bretonne, pense à un marbrier de Brest, Victor Lapierre, au nom prédestiné; ce n'est pas le style de Larchantec de Landerneau, ni de Hernot de Lannion. C'est une statue classique, dans le genre St Sulpice, très sage, correspondant à la piété un peu étriquée de l'époque, très différente de celle érigée récemment à St Anne du Porzic, représentant une Mère de la Vierge opulente, aux agréables rondeurs, due au ciseau de Patrig Le Goarnig.

Le socle de la statue porte l'inscription bretonne : Stes Anna Kenastreat, pedit evidomp, exauch a c'hanomp. 1884.

En français: Ste Anne de Kerastreat priez pour nous et exaucez-nous. 1884.

Exauch n'est pas du breton si ce n'est de sacristie, familièrement dit brezoneg saout, le breton que parleraient les vaches.

C'est à partir de ce moment, 1884, que la grève de Keledern dominée et protégée par une statue de Ste Anne prit son nom actuel.

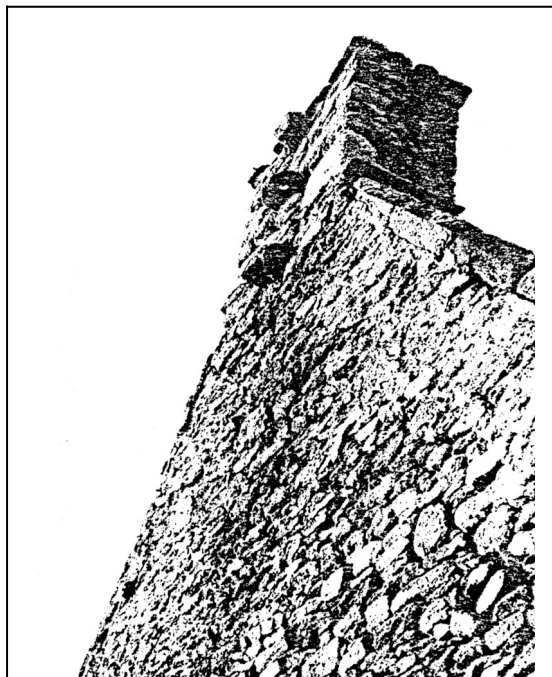
Après la mort de Madame Le Jeune, en 1894, la famille Chevillotte-Mével, devenue propriétaire de Keledern voulut avoir, elle aussi, un accès direct et privé à la grève de Ste Anne. Elle obtint, au début du siècle, du Maire de l'époque de construire, à ses frais, un escalier dans la falaise aboutissant à une plate-forme sur laquelle, en dehors des grandes marées, était fixée une cabine. On en voit encore les vestiges, bien malmenés par les travaux d'interdictions de la plage, lors de la construction du "Mur de l'Atlantique".



Statue de Sainte Anne dominant la grève

UNE TRADITION PERDUE A PLOUGONVELIN : LA GIROUETTE SUR LE HAUT DE LA CHEMINEE.

La girouette, son ancienneté, son symbolisme.



Souche de cheminée à Saint-Mathieu. (Cliché de G. Goachet).

Le promeneur, en levant la tête, remarque sur certaines souches de cheminée de maisons déjà anciennes, en leur milieu, dans un axe vertical, des pierres en saillie, les supérieures, une, deux, parfois trois chez les perfectionnistes, percées d'un trou, la dernière vers le bas, non percée, sert de crapaudine. (représentation ci-contre).

Il s'agit, de toute évidence, d'un dispositif de fixation d'une hampe verticale.

On trouve cette particularité architecturale sur une vingtaine de maisons, parfois incomplète, car mutilée: à Saint Mathieu (2), à Berbougis (3), Lesvinizy, Kerouant, Ker ar streat, Kerivin Vao, Poul'ar Goazy, Gorrequear (2), Keruzas, Saint Marzin, Kerarc'hleus, Keryel, Pen ar Prat, Poulyot, Kerzuel, le Bar des Sports, Kernaet, Keres, Saint-Aouen, etc.. Dans les communes d'alentour une prospection et enquête se sont révélées négatives, si ce n'est sur une frange de Plougonvelin, Trébabu (Creac'hiliz et Kerleo), et Le Conquet.

À la pointe de Léon, il n'en est pas de même de l'île de Sein. Par assimilation, le doute n'est pas permis: il s'agit de

supports de girouettes.

On peut lire dans le Topoguide de l'île d'Ouessant, Parc d'Armorique: "Autrefois toutes les maisons de l'île possédaient une girouette, taillée dans un morceau de bois et accrochée au sommet d'une hampe, composée d'un long manche en bois reposant à sa partie supérieure sur une pierre débordant du pignon et maintenue un peu plus haut par une seconde pierre percée d'un trou". Il reste encore quelques girouettes opérationnelles dans l'île.

Une question se pose: la datation de ces girouettes, dont le souvenir a complètement disparu de la mémoire collective. Quelques constatations permettent de fixer une fourchette.

- La totalité des maisons concernées figurent, semble-t-il, sur le cadastre de 1841 et sont donc antérieures.
- Une souche de cheminée à Keryel est datée par incrustations de chiffres d'ardoises: 1700.
- Le pignon d'une maison de Gorrequear a été jugée par un spécialiste au vu de l'appareillage typique de son pignon au plus tard du 18^{ème} siècle.
- Le dictionnaire de Dom Pelletier, savant moine de Saint Mathieu qu'il devait quitter vers 1700 pour Landevennec ignore le nom breton de girouette (gwiblen). La mode des girouettes n'était donc pas très commune alors.

On peut donc supposer que l'âge d'or des girouettes à Plougonvelin se situe entre les années 1700 et 1840.

Il est assuré couramment que le droit de posséder girouette sur son toit est un droit noble. La Coutume de Bretagne est muette à ce sujet. Il n'était pas de même par exemple en Dauphiné jusqu'au

22 février 1659 où un édit du Parlement de Grenoble accorde la liberté de poser des girouettes sur les pignons des maisons du vassal, de même que sur la tourelle seigneuriale^e.

Si le mot girouette, dans sa consonance est récent (1509), l'objet existe depuis fort longtemps. Le coq de nos clochers qui continue à virevolter à la flèche de nos églises est une tradition très ancienne. On en trouve une représentation dans la fameuse tapisserie de la reine Mathilde, une bande dessinée de 70m sur 50cm exposée au musée de la tapisserie de Bayeux et brodée vers 1070 ! La représentation ci-dessus montre un artisan qui place un coq sur le toit de l'abbaye de Westminster.



La girouette, a-t-on écrit, est un art millénaire chargé de symbole, car le vent n'est-il pas la vie?

Quatre citations illustreront des images concrètes d'idées abstraites^s.

" Tri a ra e c'hizeur ^wiblen", il tourne comme une girouette; exemple de l'emploi du mot gwiblen girouette dans le dictionnaire Breton-Français de Le Gonidec (1850).

Voltaire, vieillissant^t, disait: "Je suis aussi semblable aux girouettes qui ne fixent que si elles sont rouillées", et[,] amer, écrivait ailleurs: "Les femmes ressemblent aux girouettes qui ne se fixent que quand elles se rouillent"^t.

Edgar Faure, politicien versatile, se défendait: "Ce n'est pas les girouettes qui tournent, c'est le vent qui change".

A une époque où l'on est à la recherche de ses racines, de son identité^t perdue, il suffit de voir les salles d'archives encombrées de généalogistes amateurs, il serait dommage que Plougonvelin ne renoue pas avec la tradition oubliée de girouettes découpées à la fantaisie et à l'imagination^t de leur propriétaire^e; dans de nombreux cas les supports intacts permettraient une restauration aisée: cela égaierait et animerait le paysage.